

**Département
Des ARDENNES
=====**
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39
EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 17.09.2026
Convocation faite
Le 04.09.2026**

**Délibération
N°2026-09-149**

**Digue du port de GIVET :
approbation de l'AVP et de
l'enveloppe des travaux
(annexes)**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUD, Dominique BERNIER, Mmes Magali CAPLET, Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2026-09-149), Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-09-147), Mme Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Mmes Delphine DEHOUX (représentant M. Bernard DEFORGE), Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2026-09-149), Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, MM. Romain ZOLTOWLOS, Pierre JANIK, Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à Mme Valérie D'AMARIO), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Dominique HAMAIDE (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), Mme Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2026-09-148), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à Mme Angélique WAUTOT), Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-09-146), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Olivier DIEUDONNE (pouvoir à Mme Priscillia MAZZA), Bernard DEFORGE (représenté par Mme Delphine DEHOUX), Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2026-09-148), Mmes Carole ARIBI (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Haci-Durmus DEMIR.

M. Hervé FRANCOTTE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la Loi NOTRe du 07 août 2015, fixant l'entrée en vigueur du transfert de la compétence GEMAPI, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°2018-12-247 du 19 décembre 2018, approuvant les éléments de protection transférés à la Communauté, et précisant les items délégués à l'EPAMA,

Vu la délibération n°2023-07-130 du 05 juillet 2023 approuvant la convention financière et la convention d'exploitation relative à la digue du port,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2023, autorisant le système d'endiguement de GIVET,

Conformément aux articles L 2422-5 à -11 du livre IV Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération n° 2024-02-021 du 21 février 2024, confiant la maîtrise d'ouvrage à l'EPAMA pour le confortement de la digue du port de GIVET,

Considérant les avis rendus par le Comité Technique du 26 juillet 2026 et par le Bureau Communautaire du 12 août 2026 de retenir le scénario MC3 MAX,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'AVP dans le scénario MC3 max,

- * **approuve** les deux scénarios MC3 MAX, dans la version sur 3 exercices à un montant d'AVP de 16 860 195,45 €, tout en ayant une préférence sur la version en un seul exercice (15 mois continus) pour un montant d'AVP de 15 752 235,45 €,

- * **prend acte** que le reste à charge de la Communauté pour le scénario MC3 MAX en 1 campagne serait donc de 3,2 millions d'euros au minimum, avec le maximum de subvention possible,

- * **prend acte** que le reste à charge de la Communauté pour le scénario MC3 MAX sur trois exercices serait de 8,084 millions d'euros au maximum, sans subvention supplémentaire,

- * **prend acte** des plans de financement prévisionnels suivants selon les différentes hypothèses :

Poste	Scenario MC3		MC3 1 campagne (Max)
	Base	Max	
Travaux (dont Aléa 15%)	9 309 000,00 €	15 322 000,00 €	13 722 000,00 €
MOE (3,45%)	427 880,50 €	635 329,00 €	580 129,00 €
Avenants MOE (Mission Géotech)	85 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Dossier environnemental	200 000,00 €		200 000,00 €
Prestations annexes	400 000,00 €		400 000,00 €
Aléa 5 % (compensation)	521 094,03 €	802 866,45 €	750 106,45 €
Total HT	10 942 974,53 €	16 860 195,45 €	15 752 235,45 €
Soulte (79,09% de 11 162 777 € HT)	8 829 158,00 €		8 829 158,00 €
80 % du projet	8 754 379,62 €	13 488 156,36 €	12 601 788,36 €
<i>Trop perçu (pour mémoire)</i>	<i>74 778,38 €</i>	0,00 €	0,00 €
Aides supplémentaires accordables(Région, Etat, Feder)	0,00 €	4 658 998,36 €	3 772 630,36 €
TTC (20%)	13 131 569,43 €	20 232 234,54 €	18 902 682,54 €
Reste à charge CCARM	4 302 411,43 €	6 744 078,18 €	6 300 894,18 €
FCTVA (16,404%)	2 154 102,65 €	3 318 895,75 €	3 100 796,04 €
Coût supplémentaire hors soulte projet CCARM	2 148 308,78 €	3 425 182,43 €	3 200 098,14 €

* **autorise** le Président à signer tous documents y afférents.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.09.28 14:22:07 +0200
Ref:11829869-17871520-1-D
Signature numérique
le Président